

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 59 (1951)
Heft: 2

Artikel: Un prélat morgien à la fin du XVe siècle
Autor: Kupfer, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-46025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un prélat morgien à la fin du XV^e siècle

Quand ils scrutent les actes officiels anciens déposés dans nos archives publiques, l'historien ou l'amateur ont trop souvent l'impression de s'y trouver dans une grisaille où seuls les faits se détachent plus ou moins nettement, alors que les personnages s'y estompent au point que leurs traits sont bien difficiles à saisir. Les noms propres abondent, s'associent, se succèdent, occupent un temps la scène, puis s'évanouissent. Certains se sont retrouvés souvent pendant des décennies, et pourtant sont restés uniquement des noms. Ceux qui les portèrent n'ont pas pris forme et vie, et leur personnalité nous échappe.

Le Morgien Nicolas Garilliat, qui fut évêque d'Ivrée en Piémont, et dont la carrière se déroula dans la seconde moitié du XV^e siècle, fait pourtant exception à cette règle. On peut saisir quelques traits de sa physionomie morale dans les actes du temps, et tel est notre propos dans les pages qui suivent.

Il y a aux archives de la ville de Morges un parchemin notarié le 9 avril 1499 dans le palais épiscopal d'Ivrée et muni du sceau de l'évêché. Cet acte émane de Nicolas Garilliat, alors évêque depuis quinze ans, âgé et sentant peut-être sa fin venir. Il y stipule la fondation d'une chapellenie pour le salut de son âme et la rédemption de ses péchés, ainsi que de ceux de ses ancêtres et de ses bienfaiteurs, chapellenie qui sera jointe à l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie-des-Grâces en l'église de Morges, « ville en laquelle il a été élevé dans sa tendre enfance et instruit dans les écoles de grammaire ». Entendons ici les classes de latin, les seules qui existassent alors. Ce texte est clair : Garilliat est un enfant de Morges, il y a grandi, il y a fait ses premières études. Mais que sait-on de plus sur ce personnage ?

Dans son grand ouvrage sur *Les Dignitaires de N. D. de Lausanne*, M. Maxime Reymond s'est occupé de lui à plusieurs reprises. Nicolas Garilliat y figure en diverses dignités ecclésiastiques, mais il n'y est indiqué ni comme originaire de Morges,

ni comme évêque d'Ivrée. C'est plus tard, dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*¹, que le même auteur donne ces précisions. Selon lui, Garilliat était de Joulens, village paroissial aujourd'hui disparu, dont la ville de Morges était une annexe au point de vue ecclésiastique. On sait qu'en fondant alors une ville nouvelle comme Morges, on y pouvait bien élever une ou plusieurs chapelles ; mais celles-ci tombaient nécessairement sous l'autorité paroissiale préexistante, — dans notre cas, celle de Joulens. Du point de vue ecclésiastique, les habitants de Morges ressortissaient donc à la paroisse de Joulens, mais on pouvait être de Joulens sans être de la ville. Ce n'était pas le cas de Garilliat qui, on l'a vu plus haut, était certainement un enfant de Morges.

Sans nous permettre de retracer la carrière de Garilliat d'une manière suivie et complète, d'autres documents du temps en font voir les principaux jalons et en constatent les remarquables succès.

Comme il avait le titre de docteur en droit, nous en déduisons qu'il dut faire de bonnes études ; et puisqu'on le trouvera plus tard secrétaire à la curie pontificale, on en peut conclure que son latin appris à Morges était de bonne qualité. Si bien qu'avec le temps Garilliat sera porteur du titre de « protonotaire apostolique », qui n'était pas à la portée de chacun. Il apparaît aussi que les papes d'alors : Pie II, Paul II, Sixte IV et Innocent VIII l'eurent en faveur.

Docteur en droit et homme d'Eglise, il avait donc de bonnes cordes à son arc. Il faut dire que, pour quiconque ne se sentait pas l'esprit bourgeois ou marchand, mais nourrissait de plus hautes ambitions, l'Eglise offrait alors la seule voie largement ouverte aux hommes de talent, s'ils n'étaient pas artistes ou militaires. Il est vrai que la noblesse s'attribuait souvent la part du lion dans les hautes charges ecclésiastiques.

Nicolas Garilliat appartenait au clergé séculier. En 1458, nous le trouvons en train de disputer à un concurrent la cure du Grand-Bornand, en Savoie. Tous deux, sans doute, avaient leurs titres. Pour finir, Garilliat abandonna l'affaire, mais non

¹ Tome III, p. 326.

sans s'être fait attribuer par la partie adverse une pension annuelle de dix ducats, que M. M. Reymond évalue à trois mille francs de notre monnaie. Un fort joli denier, comme on voit.

Pour ceux qu'étonneraient de tels agissements, disons qu'ils n'avaient rien que d'ordinaire en ce temps-là. Le XV^e siècle fut celui du grand relâchement ecclésiastique qui, pour une part, provoqua la Réformation. Une cure était alors un « bénéfice ecclésiastique », un petit fief, en quelque sorte, avec ses terres, ses cens, ses dîmes, ses revenus, en un mot — c'est-à-dire qu'elle était par là un objet de très matérielles convoitises. Et la chasse à ces prébendes, déjà si peu édifiante, apparaît plus laide encore du fait que bien souvent les titulaires des cures n'y résidaient jamais. Un vicaire maigrement stipendié y remplissait les fonctions sacrées, mais les fidèles étaient abandonnés par leur pasteur en titre qui vivait à leurs dépens, fort grassement parfois. Si celui-ci détenait plusieurs cures, il résidait où ses convenances l'y engageaient.

Dans ses savoureux *Mémoires*, Pierrefleur, le chroniqueur d'Orbe, donne divers exemples de ce cumul des bénéfices ecclésiastiques. Mais il n'a nullement l'air de s'en scandaliser, tant la chose était dans les mœurs. L'avidité que nous allons voir Garilliat montrer au cours de sa carrière dans la chasse aux prébendes n'eut donc rien d'extraordinaire, mais il la poussa très loin.

Déjà quelques années après la compétition ci-dessus mentionnée, nous trouvons Garilliat aux prises avec un chanoine de Lausanne, Louis d'Allinges, au sujet de la cure de Vuisternens-devant-Romont. Et il lui rend la vie si amère que d'Allinges capitule et s'engage, pour prix de la renonciation de Garilliat, à lui payer une pension de trente-deux florins par année — disons quinze cents ou deux mille francs de notre monnaie actuelle. Mais le chanoine n'ayant pu ou voulu exécuter ce marché, Garilliat le fit arrêter à Lausanne, puis excommunier à Rome, l'affaire ayant été jusqu'en curie pontificale. Et pour finir il lui arracha sa cure. Sa cure, c'est-à-dire le bénéfice qu'elle représentait ; car Garilliat, désormais curé de Vuisternens, n'allait pourtant pas résider dans ce coin perdu du Gibloux ! Les soins de sa carrière et de sa fortune nécessitaient sa présence en de tout autres lieux.

C'est vers ce temps, sans doute, qu'il fut à la cour de Rome. Dans un premier poste, apparemment modeste, de secrétaire abréviateur, il put tout de même mettre le pied à l'étrier. Et le voici coup sur coup pourvu de la cure d'Ollon et d'une pension sur les revenus de l'Eglise de Joulens. Il traduisait ainsi à son profit son attachement, qu'on veut croire réel, à sa paroisse natale. Outre une pension qu'il touche encore ailleurs, il apparaît bientôt comme chanoine de Sion, d'Aoste et de Lausanne. Parvenu au sein de ces trois curies, il pouvait légitimement concevoir l'espoir d'accéder à l'épiscopat de l'une ou l'autre de ces villes. Garilliat était donc, vers 1465, dans une très belle passe qui dut lui faire bien des jaloux.

A Lausanne, il eut à vaincre une longue et tenace opposition de la part de ses collègues du chapitre, qui le considéraient à juste titre comme un accapareur de bénéfices.

A peine est-il besoin de dire que chaque nouveau succès, en augmentant ses moyens d'action, le rendait plus hardi et, sans doute, plus avide. Ses bénéfices faisaient ainsi boule de neige. Voici donc Garilliat curé de Torny, dans la Broye fribourgeoise, et le voilà chanoine de Genève. Après quoi il paraît prendre un peu de repos. A moins qu'il n'ait simplement « monté » d'autres affaires. On le retrouve en 1475 ; il doit être d'âge mûr et dans la plénitude de son crédit à Rome, puisque la curie pontificale le recommande à Charles-le-Hardi, le « Grand duc d'Occident », ainsi qu'à Monseigneur d'Arras, pour un cinquième canoniciat avec prébende en cette ville, bourguignonne en ce temps-là.

Qu'on n'aille pas imaginer pourtant que notre prélat va désormais se tenir pour satisfait : loin de là ! On le voit, en effet, obtenir un peu plus tard, et bien qu'il ne fût pas du clergé régulier, le prieuré de l'île de Saint-Pierre, au lac de Bienna, et briguer encore l'Abbaye du lac de Joux.

Là encore Garilliat ne craignit pas de s'engager dans un litige des plus épineux ; mais souvenons-nous qu'il était docteur en droit. D'une lettre du Conseil de Berne, datée du 11 mars 1479, au pape Sixte IV, il appert que Garilliat aurait entamé des litiges au sujet de la dite abbaye déjà à la date ci-dessus, tandis que selon M. M. Reymond c'est en 1480, après la mort de l'abbé Nicolas de Gruffy, qu'il aurait, armé d'un bref du pape, cherché à évincer le nouvel abbé Jean Pollens, élu par les religieux.

Déjà Garilliat avait mis la main sur certains revenus du couvent. Pour lui faire lâcher prise, il ne fallut rien moins qu'un arrêt du duc de Savoie Charles I^{er}, agissant non comme souverain, mais comme avoué de l'abbaye. Cependant Garilliat ne sortit pas les mains vides de ce différend, puisque l'arrêt du duc lui accordait une pension viagère sur les revenus du couvent à Lonay et à Rueyres.

* * *

Ce qu'on a vu jusqu'ici suffirait, pensons-nous, à caractériser notre personnage, qui apparaît toujours sous le même jour déplaisant. Mais il nous reste à évoquer le plus grave des conflits où l'ambition entraîna Garilliat, le mieux connu aussi par les documents publiés et analysés par Fr. Waeger, dans son *Histoire du Prieuré clunisien de Rueggisberg* (en allemand), et par E. Stettler, dans *Adrien de Bubenberg*, pièces annexes. C'est au lendemain des guerres de Bourgogne que l'insatiable chanoine eut avec la puissante république de Berne un démêlé retentissant.

A la date du 3 mars 1478, le pape Sixte IV chargeait l'autorité épiscopale de Lausanne de conférer à Garilliat le prieuré de Rueggisberg, au pays de Schwarzenburg. Ce petit établissement de la fin du XI^e siècle était un poste avancé de la congrégation de Cluny en territoire alémanique, et, dans la liste de ses prieurs, les noms d'ecclésiastiques romands prédominent. Car non seulement l'évêque de Lausanne étendait son obédience jusqu'à l'Aar, mais pendant plus d'un siècle le pays de Schwarzenbourg fut un territoire savoyard. Cette double influence romande explique que ce prieuré ait été alors parfois tiraillé de ça et de là, bien que Berne y exerçât les droits d'avouerie. Ajoutons que les revenus en étaient estimés à cent cinquante livres annuelles (une dizaine de mille francs actuels), ce qui n'empêchait pas les bâtiments, pourtant peu étendus, de menacer ruine.

Garilliat semble avoir été à court d'argent à ce moment-là. Car, un an après sa nomination et n'étant pas encore en charge, il prenait l'engagement écrit de s'acquitter dans les six mois des annates du prieuré. Entendons par là la finance d'entrée en charge due au Saint-Siège par tout prieur, abbé ou évêque tenant de Rome sa nomination. Usage simoniaque qui fut une

des causes indubitables de la décadence ecclésiastique du temps.

A cause de ce retard, la nomination de Garilliat avait été provisoirement révoquée. Sans tenir compte de ce fait, il entreprit le siège du prieuré. Dans la lettre du Conseil de Berne au pape mentionnée plus haut à propos de l'Abbaye du lac de Joux, ces Messieurs se plaignaient que Nicolas Garilliat, dans son insatiable avidité de prébendes, osât briguer aussi le prieuré de Rueggisberg. Ce prieuré, écrivaient-ils, est présentement administré par un digne ecclésiastique, Jean Mayor ; et, pour comble, Garilliat menace de s'en prendre à notre Avoyer, le noble Adrien de Bubenberg.

Que signifiait cette allusion ?

Le défenseur héroïque de Morat avait épousé en secondes noces Jeanne, fille du baron Guillaume de La Sarra. Or Garilliat affirmait avoir été dépouillé par certains membres de cette famille et prétendait à une réparation pécuniaire des pertes qu'il avait subies. N'obtenant rien des La Sarra, il s'en prit alors à Bubenberg, dont la situation financière était si obérée que, l'eût-il voulu, il n'aurait pu satisfaire Garilliat. Celui-ci amalgama donc cette réclamation toute personnelle contre l'Avoyer de Berne avec ses prétentions au prieuré, qui dépendait de l'Etat de Berne en quelque mesure. En somme, il tirait à feux croisés sur la position qu'il assiégeait.

Berne, pourtant, ne se laissa pas encore intimider. Le 12 août 1480, la ville pria le duc de Savoie de soutenir l'abbé légitime du lac de Joux contre les attaques de Garilliat, qui devenaient pressantes. C'était de bonne guerre ; mais Garilliat perdit alors toute mesure et, en vertu de ses pouvoirs ecclésiastiques, il fit exhumer la dépouille mortelle d'Adrien de Bubenberg, mort le 6 août 1479, et la fit enterrer hors de l'enceinte consacrée, « comme un animal », dit la lettre.

Quel outrage inouï pour les Bernois ! Ils s'en plaignirent donc à l'évêque de Lausanne, le priant d'empêcher Garilliat de continuer à nouer contre Berne ses intrigues « dommageables à l'Eglise ». Voulaient-ils dire par là que ce révoltant spectacle était bien fait pour ébranler encore plus le respect de la religion ? Cela paraît assez vraisemblable ; mais Benoît de Montferrand n'aimait peut-être pas beaucoup les Bernois depuis les guerres de Bourgogne...

Après avoir attendu quelques mois en vain, le Conseil de Berne, en janvier 1481, recourait à Rome. Déjà il avait obtenu précédemment que le pape imposât silence à Garilliat dans ses attaques contre la ville de l'Aar, grâce à l'intermédiaire d'un prélat bernois. Pourtant, ces attaques avaient dès lors repris de plus belle, allant jusqu'à l'excommunication et l'interdit, ce dont Berne se plaignait avec véhémence. La lettre mentionnait aussi l'exhumation du corps de Bubenberg et demandait en grâce à S. S. de vouloir accorder un enterrement chrétien à ces restes, et de plus lever l'excommunication fulminée par Garilliat contre Jean Mayor, le prieur en charge. Le même jour, Berne informait aussi les cardinaux de curie. Quant à Garilliat, le Conseil lui accusait réception de ses lettres de menaces contre Mayor et le priait d'avoir plus d'égards à l'autorité du gouvernement bernois. La lettre de Berne insistait encore pour que le chanoine, selon la décision du Vatican, laissât en paix le prieuré de Rueggisberg et, sous peine de l'indignation des conseillers en cas de refus, priait Garilliat de consentir à « laisser reposer en Christ » l'Avoyer défunt.

Cette missive n'était pas pour impressionner outre mesure notre prélat. Aussi le voit-on persévérer dans son entreprise avec une persévérence digne d'une meilleure cause. Et Berne, lasse de cette querelle de prieurs qui s'éternise, finit par capituler. On possède, en effet, une seconde lettre du Conseil de Berne à Garilliat. Postérieure à la première de cinq mois, elle est d'un ton très différent et d'une obséquiosité d'ailleurs courante à l'époque : « Au révérend seigneur Nicolas Garilliat, protonotaire du Siège apostolique, abbé du Lac de Joux, notre très-aimé bienfaiteur... » Cette seule adresse, après ce qui s'est passé, en dit long sur la reculade des Bernois. Le Conseil se déclare heureux d'apprendre par la lettre reçue de Garilliat que celui-ci est maintenant disposé à déférer au vœu des Bernois concernant la dépouille mortelle de Bubenberg. Il regrette d'autre part qu'il ne veuille pas renoncer au prieuré de Rueggisberg et le prie d'accorder l'absolution à l'Avoyer et au prieur en charge. Enfin, le Conseil l'agrée comme prieur.

Le chantage à l'excommunication *post mortem* d'Adrien de Bubenberg avait donc réussi au gré de son auteur. Berne avait baissé pavillon devant lui pour racheter le corps de son grand

citoyen. Quelques jours plus tard, un bref du pape enjoignait à la fière république de mettre Garilliat en possession du prieuré : elle n'aurait donc pu en aucun cas résister plus long-temps.

L'affaire paraissait enfin terminée ; pourtant elle devait rebondir peu après.

Le 22 mars 1482, on ne sait pourquoi, les Bernois reviennent en arrière et demandent au Saint-Siège qu'il veuille bien dissuader Garilliat de prendre possession du prieuré, afin que cette maison puisse être occupée par un prêtre qui leur soit agréable et qui la restaure. Ce même jour, écrivant à Garilliat, le Conseil l'avise que le prieuré est dans un tel état de caducité que tout espoir d'en tirer profit serait vain. Il le prie encore de consentir à la levée de l'excommunication contre Jean Mayor, qui a d'ailleurs vidé les lieux.

Or, à la fin de cette même année, ce n'est pas Garilliat que l'on voit en charge de prieur à Rueggisberg, mais bien un prélat bourguignon, Sébastien Rabutin, prieur de Sainte-Madeleine, à Besançon. Il avait été désigné par l'abbé de Cluny et Berne l'avait agréé. Un acte du 19 novembre 1482 en témoigne, par lequel Rabutin s'engageait à présenter au Conseil le compte de ses revenus et à ne rien entreprendre sans le consentement de l'avoué, qui exerçait les droits de la ville sur le prieuré.

Qu'était-ce donc que cette péripétie nouvelle dans ce bizarre chassé-croisé ? Une lettre de Berne au pape, du 20 mars 1483, permet de l'entrevoir. Nicolas Garilliat, disent Messieurs de Berne, maintes fois pressé par eux de faire commencer les réparations urgentes au prieuré, a toujours fait la sourde oreille. Ils s'étaient donc sentis fondés à nantir de ce fait l'abbé de Cluny, gardien suprême des intérêts de sa maison de Rueggisberg. Lequel abbé, prenant la chose en mains, avait nommé prieur Sébastien Rabutin, « homme intègre et vertueux », qui est chargé des réparations.

La réaction de Garilliat ne se fit pas attendre. Il lance à nouveau feu et flammes. Et Berne prie Sa Sainteté de le calmer. Mais ici la diplomatie bernoise était à courte vue, les intérêts de Rome coïncidant avec ceux de l'irascible prélat. Le Saint-Siège, dont l'autorité suprême avait été méconnue par l'abbé de Cluny, n'était pas disposé à lui donner gain de cause. C'est donc Cluny

qui va céder. Et Garilliat évince maintenant Rabutin ainsi qu'il a évincé Mayor. C'était vraiment un rude jouteur !

Trois semaines seulement après cette lettre au pape, le Conseil écrivait à Garilliat en termes plutôt embarrassés, et au titre de prieur de Rueggisberg. Selon cette missive, le Conseil a eu connaissance des sympathies de Garilliat pour Berne. Il lui cède enfin le prieuré et le prie de bien vouloir charger le chancelier de la république d'entreprendre pour lui les réparations nécessaires, ainsi que veiller à faire célébrer les offices à nouveau sans interruption. Et voici le bouquet : le Conseil espère avoir en lui un cher combourgeois, comme il aura dans le Conseil des défenseurs zélés. On peut se demander, après cela, si notre habile intrigant n'avait pas réussi à réunir dans la ville un groupe de partisans influents.

Comme prieur de Rueggisberg, sa carrière fut cependant très courte. Car cette maison, ainsi que le prieuré de l'île de Saint-Pierre, l'année suivante, furent conférés par le nouveau pape Innocent VIII à un prélat bernois et rattachés à la collégiale de Saint-Vincent.

Est-ce à dire que Garilliat n'ait pas conservé auprès du nouveau pontife la faveur que lui avait marquée Sixte IV ? Pas nécessairement ; car s'il perdit deux petits prieurés, il obtint en revanche le siège épiscopal d'Ivrée la même année encore. Ce qui le dédommangeait amplement et couronnait, on peut bien le supposer, une ambition longuement nourrie. Il était toujours évêque d'Ivrée à la fin du siècle, quand il fit à l'église de Morges la donation qui nous a engagé à suivre sa carrière si mouvementée.

Ce prélat morgien avait sûrement l'esprit alerte et étendu, ainsi qu'une grande connaissance des hommes et des choses de son époque. Il avait aussi, sans doute, le sens et peut-être le génie de l'intrigue, et il était poussé autant par une ambition ardente que par la « maudite soif de l'or ». Ce qui nous réconcilie un peu avec lui, c'est qu'il fit sur le tard un pieux usage de sa richesse. Mais lorsqu'il parle à ce propos, dans l'acte de fondation de la chapellenie à Morges, des biens « que Dieu lui a conférés », il nous paraît en prendre à son aise avec la vérité et même avec le nom de Dieu. Il est vrai que c'était là une de ces nombreuses formules reçues en style de notaire.

Comme homme, Garilliat nous apparaît peu clairement, car nous ne le connaissons guère qu'en tant que prélat. Il est difficile de dire s'il était meilleur ou pire que bien d'autres, mais il était de son temps de pied en cap, sans doute. Temps profondément troublé par la transition du moyen âge à la Renaissance, spirituellement et moralement désorienté et, par là-même, voué aux puissances matérielles, comme le nôtre. C'est dans l'eau vive des sources bibliques qu'il allait se régénérer bientôt.

E. KUPFER.

Eugène Mottaz

Notre vénéré président d'honneur, M. Eugène Mottaz, est mort le 16 mai 1951, dans sa quatre-vingt-neuvième année. Quelques jours plus tôt, il avait envoyé, comme d'habitude, un paquet de notices pour la chronique du présent numéro, rédigées avec le même soin et la même conscience qu'il vouait à tout ce qu'il faisait. On était si accoutumé à le voir s'intéresser à la *Revue historique vaudoise*, qui était sa chose depuis bientôt soixante ans, qu'il semblait qu'il en devrait toujours être ainsi. Ce sera donc, aussi bien pour notre Société que pour notre Revue, une perte immense, qu'il ne sera pas facile de combler.

En octobre 1942, la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie l'avait nommé président d'honneur et lui avait consacré, à titre d'hommage, le numéro de septembre-octobre de cette année-là. Elle avait à cette occasion rappelé la magnifique carrière de travail et de dévouement de M. Mottaz. Quelques mois plus tard, dans notre séance du 15 mai 1943, l'Université de Lausanne décernait à M. Eugène Mottaz le grade de docteur ès lettres honoris causa, « pour ses excellents travaux d'histoire vaudoise, et tout particulièrement pour le *Dictionnaire historique du canton de Vaud* ».

C'était le couronnement d'une vie féconde de recherches, d'une belle vocation d'historien, d'une suite ininterrompue de publications, de volumes et d'articles consacrés surtout à ce Pays de Vaud qu'il aimait tant.